

Bruxelles, le 6 février 2018
(OR. en)

5608/18

Dossier interinstitutionnel:
2017/0269 (NLE)

AGRI 46
AGRIORG 12
AGRIFIN 14

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	CSA / Conseil
N° doc. préc.:	15644/17
N° doc. Cion:	13659/17 + ADD 1 + ADD 2
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL fixant les montants des cotisations à la production ainsi que le coefficient de calcul de la cotisation complémentaire dans le secteur du sucre pour la campagne de commercialisation 1999/2000 et fixant les montants des cotisations à la production dans le secteur du sucre pour la campagne de commercialisation 2000/2001 - Adoption

1. Le 24 octobre 2017, la Commission a soumis au Conseil la proposition visée en objet, fondée sur l'article 43, paragraphe 3, du TFUE.
2. La proposition de la Commission a été présentée au Comité spécial Agriculture le 20 novembre 2017 et examinée par le groupe "Sucre et isoglucose" le 8 décembre 2017.
3. Le 19 décembre 2017, la présidence estonienne, en collaboration avec la future présidence bulgare, a diffusé une version révisée du projet de règlement (doc. 15644/17).
Le 22 janvier 2018, le Comité spécial Agriculture a examiné cette proposition de compromis et l'a approuvée à l'unanimité, en l'absence du soutien de la Commission.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité spécial Agriculture est invité à recommander au Conseil d'adopter, lors d'une de ses prochaines sessions, le règlement, dont le texte, après sa mise au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 5620/18.
-